

APPEL A CANDIDATURE

RESIDENCE DE TERRITOIRE – QUARTIER VAL D'ARAN, COLOMIERS

LE PROJET

Objectifs

Ce projet a pour vocation d'accompagner les habitants dans le renouveau de leur quartier à travers une résidence d'artiste. Début 2022, la passerelle qui fait la liaison entre le quartier Val d'Aran et le centre-ville sera détruite pour permettre une continuité entre la place du Val d'Aran et le centre-ville.

L'artiste ou le collectif d'artistes sélectionné accompagnera les habitants vers une appropriation douce de ce changement. Les enjeux sont multiples, il s'agit de :

- Collecter la mémoire des habitants autour de la passerelle du Val d'Aran. Le candidat sélectionné développera une dynamique citoyenne en s'appuyant sur les structures culturelles et sociales du territoire (Maison citoyenne du Val d'Aran, Pavillon Blanc, Participation citoyenne, Vie citoyenne et solidaire, groupes scolaires et extra-scolaire...).

- Initier les habitants et les groupes scolaires à des techniques d'expression et de création dans l'objectif d'inscrire leurs souvenirs dans le quartier. Œuvrer avec l'idée d'un urbanisme transitoire fait d'images et de mots (écriture urbaine, graphisme, pochoir etc...).

- Imaginer avec les habitants un événement festif selon les moyens de la résidence **et le contexte sanitaire.**

Contexte

L'histoire urbaine de Colomiers est celle d'une ville neuve, où les premiers quartiers de la ville bâtis à compter des années soixante font aujourd'hui l'objet d'opérations de rénovation. Le Quartier Fenassiers – Val d'Aran est un quartier marquant dans l'histoire de cette ville neuve, quartier qui relève aujourd'hui de la politique la ville. Avec des actions engagées depuis 2016 en collaboration avec ses partenaires (Altéal, DRAC et Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, ANCT), la Ville de Colomiers met en place des résidences artistiques pour **accompagner les habitants dans la mutation de leur quartier.** Depuis 2017 la ville est engagée dans un projet de **rénovation urbaine du quartier Val d'Aran**, une mutation pour laquelle elle veut accompagner les habitants. D'ici 2022, l'identité sociale, urbaine et culturelle du quartier du Val d'Aran sera entièrement restructurée. La Maison Citoyenne, structure de proximité, accompagne les habitants sur le devenir du Val d'Aran.

Le projet de destruction de la passerelle en 2022 permettra une continuité entre la place du Val d'Aran et le centre-ville. Il crée de l'inquiétude et de l'excitation auprès des habitants. L'ouverture du quartier sur la ville aura une influence sur leur quotidien en modifiant leurs habitudes. Il est donc nécessaire qu'ils deviennent acteurs de ce projet.



Maison du projet
Quartier Val d'Aran .
Photo Ville de Colomiers



La passerelle qui relie la place du Val d'Aran au centre ville
Photo Ville de Colomiers.

LES MOYENS

Ce programme se déroulera de mi- septembre 2021 à mi-décembre 2021.

Pour ces trois mois de résidence, le titulaire bénéficie:

- > D'une rémunération de 10 000 euros TTC ;
- > De la prise en charge d'un aller/retour entre son domicile et Colomiers ;
- > D'un budget prévisionnel de 3000 euros TTC de production et de 1000€ TTC de communication ;
- > D'un logement (maisonnette T5 meublée) où il devra résider, situé dans l'aire Val d'Aran/ Bel-Air/ Fe-nassiers (fluides pris en charge).
- > D'un contrat de résidence formalisera les engagements réciproques et les moyens dévolus.

LE PUBLIC

Le public visé comprend :

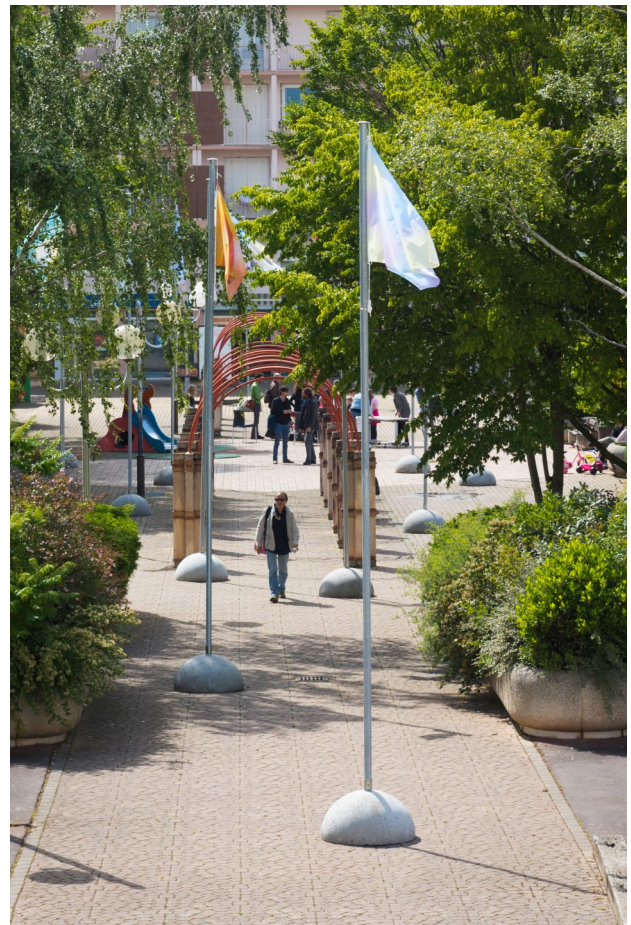
Les habitants

- Un ou des groupe(s) d'habitants du quartier du Val d'Aran constitué par l'artiste à l'aide des structures de la ville (Maison Citoyenne du Val d'Aran, comité d'usagers, comité de quartier, conseil citoyen, service culturel...)

Les publics scolaires et périscolaire

- Une classe de primaire à proximité du quartier Val d'Aran
- Une classe de collège à proximité du quartier du Val d'Aran
- Un groupe d'élèves du CP au CM2 dans le cadre du PEDT

Chaque groupe bénéficiera de 8 heures d'intervention. Le candidat cherchera à adapter son action au contexte sanitaires (ateliers en visio, on rencontres avec jauges, reports...



Les papillons... Une œuvre de Bruno Peinado , place du Val d'Aran, 2016



Atelier dans le cadre du PEDT au Pavillon Blanc Henri-Molina,
Photo Ville de Colomiers

LES ATTENDUS

- > **Savoir faire** : Mettre en place une démarche de co-création avec les habitants du quartier qui relève des arts visuels (design graphique, dessin, peinture, pochoir, écriture, graphisme...);
- > **Savoir être relationnels** : capacité à fédérer les habitants de différents milieux sociaux, porteurs de différentes pratiques et dans une dimension intergénérationnelle ;
- > **S'impliquer dans la vie locale** lors de la résidence ;
- > **Avoir une grande capacité d'organisation et d'autonomie** ;
- > **Savoir s'appuyer sur les partenaires municipaux, associatifs ou privés et les mettre en réseau** avec le conseil citoyen, les comités de quartier, d'usagers ;
- > **tenir compte des impératifs de sécurité, de faisabilité et des processus de validation.**

Les dossiers doivent être envoyés au plus tard le 28 juin à minuit à l'adresse suivante :

nadeje.koutsikides@pavillonblanc-colomiers.fr

NB : les pièces jointes de plus de 6 MO ne sont pas acceptées par la messagerie municipale. En cas de fichiers volumineux, merci de transférer votre dossier via un hébergeur de type wetransfer.com.

POUR CANDIDATER

Cet appel à candidature est ouvert aux artistes professionnel(le)s ou en voie de professionnalisation (jeunes diplômé(e)s). Peuvent postuler des personnes de nationalité française ou étrangère disposant d'un visa valable sur la période de résidence, d'un diplôme d'une école d'art ou de design, ou avec un parcours artistique significatif.

À l'issue de la période de candidature, le comité de sélection s'entretiendra avec 3 à 4 candidat(e)s pré-sélectionné(e)s sur la qualité de leur dossier. Les candidats présélectionnés seront invités à proposer un projet qu'ils présenteront lors d'un entretien en visioconférence début juillet 2021..

Les candidats présélectionnés et non retenus seront indemnisés à hauteur de 100€ TTC. Le lauréat(e) sera désigné(e) à la suite de ces entretiens.

Pour faire acte de candidature, doivent nous parvenir les documents suivants :

- une lettre de motivation et d'intention qui précise l'orientation du projet de création (longueur une page A4) ;
- un curriculum vitae qui précise notamment un statut professionnel (association, n° SIRET, assujetti AGESEA ou MdA ou autres pièces)
- un dossier représentatif du travail du candidat(e)

HISTORIQUE DU QUARTIER VAL D'ARAN :

-Sur le columérin :

<https://fr.calameo.com/read/000091041ad96029d0602>

- Un article scientifique : <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2006-3-page-109.htm>

- Sur le site de la ville : <https://www.ville-colomiers.fr/nos-projets/renovation-urbaine-du-val-d-aran-511.html>

Projet urbain du Grand Val d'Aran - YouTube